

#### **Inscriptions**

+33 (0) 7 83 74 13 81 2, place Aristide Briand 86000 Poitiers

https://artchoral.org

# Rencontres des maîtrises et filières voix des conservatoires

Rencontre avec un chef de chœur d'une maîtrise étrangère

Pédagogie et outils numériques

Le chant choral, la place du corps et la santé des enfants

Mise en œuvre de la loi Liberté de création, architecture et patrimoine

Création et répertoire

du 10 au 11 juillet 2017 Ensemble Scolaire Jean XXIII à Montigny-lès-Metz

En partenariat avec la Maîtrise de la Cathédrale Saint-Étienne de Metz, le Printemps des Maîtrises et l'Ensemble Scolaire Jean XXIII L'IFAC est soutenu par le ministère de la Culture et de la Communication et la Région Nouvelle-Aquitaine











#### **PROGRAMME**

## **Lundi 10 juillet**

à l'Ensemble Scolaire Jean XXIII (10 rue Mgr Heintz à Montigny-lès-Metz)

Accueil des participants
Accueil par Margaret Dobby, directrice de l'IFAC

RENCONTRE D'UN CHEF DE CHŒUR D'UNE MAÎTRISE ÉTRANGÈRE
Intervention de Pierre Nimax, responsable de la Maîtrise du Conservatoire de la ville de Luxembourg, suivie d'échanges

Pause

16h30 – 18h30 PÉDAGOGIE ET OUTILS NUMÉRIQUES

Atelier pratique proposé par la Maîtrise de la Cathédrale de Metz suivi d'échanges d'expériences.

19h00 – 20h00 Visite de la cathédrale et temps musical 20h00 Dîner au restaurant

#### **Mardi 11 juillet**

à l'Ensemble Scolaire Jean XXIII (10 rue Mgr Heintz à Montigny-lès-Metz)

8h30 – 10h00	TECHNIQUE VOCALE ET ÉCHAUFFEMENT ADAPTÉS AUX ENFANTS Atelier pratique suivi d'échanges
10h00	Pause, visite de la chapelle et intermède musical
10h30 – 12h30	LE CHANT CHORAL, LA PLACE DU CORPS ET LA SANTÉ DES ENFANTS Intervention d'un médecin ORL suivie d'échanges.
12h30 - 14h00	Déjeuner au restaurant Villa Médicis (90 Rue du 20° Corps Américain, 57000 Metz)
14h00 – 15h00 5	MISE EN ŒUVRE DE LA LOI LIBERTÉ DE CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE. QUELLES IMPLICATIONS POUR LES MAÎTRISES ? Intervention suivie d'échanges
15h00	Pause
15h30 – 17h00	CRÉATION ET RÉPERTOIRE  Présentation de la commande de la Maîtrise de la Cathédrale de Metz et des compositions pour chœur de Julien Joubert. Intervention suivie d'échanges.

Avant de vous inscrire, vous devez prendre connaissance des informations ci-dessous.

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur papier ou en ligne, soit à titre **individuel**, en complétant le formulaire d'inscription n° 1, soit au titre de la **formation professionnelle** en complétant le formulaire d'inscription n°2.

**Date limite d'inscription**: 15 juin 2017

(sinon nous contacter directement)

## Inscription individuelle

Pour toute <b>inscription individuelle</b> , vous prenez en charge personnellement tous les frais, sans le soutien de votre structure. L'adhésion à l'IFAC est obligatoire et peut se faire à partir de <u>ce lien</u> . <b>Vous souhaitez faciliter votre inscription ?</b> <u>Inscrivez-vous en ligne</u> !
Nom et Prénom :
Employeur principal :
Profession:
Adresse complète :
Téléphone / Email :
L'inscription individuelle est de 70€ sous réserve de :
□ <u>l'adhésion obligatoire à l'association : 15€</u> (sauf si adhésion en cours valable)
► <u>La restauration :</u>
Le règlement se fera sur place (montant indicatif ; 15€)
Je réserve une place pour (cochez vos choix) :
<ul> <li>□ le diner du lundi 10 juillet dans un restaurant à Metz (lieu défini ultérieurement).</li> <li>□ le déjeuner du mardi 11 juillet au restaurant Villa Medicis, 90 Rue du 20° Corps Américain, à Metante de la companyation de l</li></ul>
▶ <u>Je saisis le montant total</u> :€
Précisez vos éventuelles intolérances alimentaires :
Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez compléter ce formulaire et l'envoyer, accompagné de votre règlement à l'ordre de l'IFAC, à : IFAC - 2 place Aristide Briand - 86000 Poitiers. Contact téléphonique : +33 (0)7 83 74 13 81.

TOUTES LES INFORMATIONS DEMANDÉES SONT NÉCESSAIRES POUR TRAITER VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION. EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DE LA LOI 78-17 DU 6 JANVIER 1978, VOUS POUVEZ ACCÉDER À CES INFORMATIONS ET PROCÉDER ÉVENTUELLEMENT AUX RECTIFICATIONS NÉCESSAIRES. SUR SIMPLE DEMANDE ÉCRITE, VOUS POUVEZ VOUS OPPOSER À CE QUE CES INFORMATIONS SOIENT TRANSMISES.

#### Inscription formation professionnelle

Pour toute inscription au titre de la formation professionnelle, vous devez compléter le formulaire suivant et l'adresser à votre employeur et à l'IFAC. Vous souhaitez faciliter votre inscription? Inscrivez-vous en ligne! Si vous le souhaitez, vous pouvez adhérer à l'IFAC. Nom et Prénom :-----Profession: ------Adresse complète : ------Téléphone / Email : ------▶ Je m'inscris à cette formation : □ dans le cadre de ma formation professionnelle continue. Frais pédagogiques : 120 €. Si je bénéficie d'un financement par mon employeur, je précise ses coordonnées (mail, téléphone, nom de la personne en charge de mon dossier) : ► La restauration : Le règlement se fera sur place (montant indicatif ; 15€ par repas) Je réserve une place pour (cochez vos choix) : □ le diner du lundi 10 juillet dans un restaurant à Metz (lieu défini ultérieurement). □ le déjeuner du mardi 11 juillet au restaurant Villa Medicis, 90 Rue du 20e Corps Américain, à Metz Précisez vos éventuelles intolérances alimentaires : -------▶ <u>Je saisis le montant total</u> : ----- € (à communiquer à la structure prenant en charge votre formation) J'ai bien été averti(e) que mon inscription au titre de la formation professionnelle continue ne sera prise en compte que si j'adresse une copie de ce formulaire à mon employeur en plus de ce formulaire envoyé à l'IFAC à cette adresse : 2 place Aristide Briand – 86000 Poitiers. Contact téléphonique: +33 (0)7 83 74 13 81. Date: Signature:

TOUTES LES INFORMATIONS DEMANDÉES SONT NÉCESSAIRES POUR TRAITER VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION. EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DE LA LOI 78-17 DU 6 JANVIER 1978, VOUS POUVEZ ACCÉDER À CES INFORMATIONS ET PROCÉDER ÉVENTUELLEMENT AUX RECTIFICATIONS NÉCESSAIRES. SUR SIMPLE DEMANDE ÉCRITE, VOUS POUVEZ VOUS OPPOSER À CE QUE CES INFORMATIONS SOIENT TRANSMISES.